

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

20 October 1987

Doc. 5811

MOTION FOR A RESOLUTION

on the respect of citizens' rights in South Tyrol

presented by Mr ZIERER and others

The Assembly,

1. Considering the paramount importance of respecting the right to self-determination of peoples and ethnic groups in the free part of Europe for safeguarding and defending fundamental rights in our countries ;
2. Condemning accordingly the arrest last August, under a law dating from the Mussolini era, of seventeen citizens from South Tyrol, on the pretext that they had wished to draw the attention of the CSCE follow-up Conference in Vienna to the situation of the South Tyrolean people,
3. Invites the Italian Government to repeal this law because it is anti-democratic and deprives Italian citizens abroad of complete freedom of opinion, and to rehabilitate without delay the arrested citizens, one of whom is a member of the South Tyrol *Landtag* (regional parliament) ;
4. Calls on all member states of the Council of Europe to defend human rights vigorously at all times and in all places, including the right of peoples to self-determination, and thus set a glowing example to the rest of the world in the name of rights and freedoms.

Signed :

Zierer, Steiner, Niegel, Kittelmann, Ramberg, Unland, Bohl, L. Fischer, Bühler, Burger, Blenk, Lanner, Böhm, Lenzer, Hassler

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

20 octobre 1987

Doc. 5811

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative au respect des droits des citoyens
du Tyrol du Sud

présentée par M. ZIERER
et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée,

1. Consciente de l'importance primordiale pour la sauvegarde et la défense des droits fondamentaux par nos pays du respect du droit des peuples et des groupes ethniques à l'autodétermination dans la partie libre de l'Europe ;
2. Condamnant par conséquent l'arrestation de dix-sept citoyens du Tyrol du Sud en vertu d'une loi datant de l'ère mussolinienne, sous le prétexte qu'ils avaient voulu attirer l'attention de la Conférence du suivi de la CSCE à Vienne, en août de l'année dernière, sur la situation du peuple sud-tyrolien,
3. Invite le Gouvernement italien à abolir cette loi, vu son caractère antidémocratique, puisqu'elle prive les citoyens italiens se trouvant à l'étranger de la totalité de leur liberté d'opinion, et à réhabiliter immédiatement les citoyens arrêtés, parmi lesquels se trouve un membre du *Landtag* (parlement régional) sud-tyrolien ;
4. Fait appel à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils défendent vigoureusement, en tout temps et en tout lieu, les droits de l'homme et le droit des peuples à l'autodétermination et dressent par leur propre exemple le phare du droit et de la liberté du monde.

Signé :